

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Points 15, 16, 29 et 65 c) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

La situation au Moyen-Orient**Question de Palestine**

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les
organismes des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : assistance au peuple palestinien**

**Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions du Président de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, tenue le 2 mars 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 16, 29 et 65 c) de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Maged **Abdel Aziz**



**Annexe à la lettre datée du 3 mars 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions du Président de la Conférence internationale
sur le soutien à l'économie palestinienne
pour la reconstruction de la bande de Gaza***

La Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza s'est tenue à Charm el-Cheikh le 2 mars 2009 à l'initiative de la République arabe d'Égypte et sous la présidence de l'Égypte et la coprésidence de la Norvège, dans le but de répondre aux besoins immédiats du peuple palestinien dans la bande de Gaza en matière de redressement et de reconstruction, au lendemain de l'offensive militaire israélienne.

Les participants se sont dits inquiets qu'une entente n'ait pu être trouvée à ce jour concernant l'instauration d'une période de calme prolongée à Gaza. Ils ont appuyé les efforts menés par l'Égypte pour consolider le cessez-le-feu encore fragile et instaurer la période de calme nécessaire. Ils ont souligné l'importance d'atteindre l'objectif de réconciliation nationale palestinienne en application des résolutions adoptées par les pays de la Ligue arabe et ont exprimé leur soutien aux efforts menés en ce sens par l'Égypte. Ils ont estimé que l'instauration du calme et la réconciliation étaient des conditions nécessaires à la réussite des efforts de reconstruction entrepris par les donateurs.

Tout en rappelant que la bande de Gaza faisait partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et sur lequel devait être créé le futur État palestinien, ils ont réaffirmé que la création d'un État palestinien viable exigera notamment l'appui soutenu de la communauté internationale et ont appelé à l'accroissement de l'assistance économique et financière fournie à l'Autorité palestinienne.

Un grand nombre de participants ont souligné que la réussite des efforts de redressement et de reconstruction dépendait de l'accès à la bande de Gaza. Dans ce contexte, ils ont lancé un appel à la réouverture immédiate, sans conditions et durable par Israël des points de passage dans la bande de Gaza afin de permettre la circulation des personnes et l'acheminement des marchandises à Gaza, de sorte que les Palestiniens puissent effectivement retrouver une vie normale et amorcer la reconstruction. Les participants ont souligné qu'il était impératif de briser le cycle de construction-destruction à Gaza et exigé qu'Israël respecte pleinement les obligations qui sont les siennes en vertu du droit international et du droit humanitaire international, cesse de prendre pour cible ou d'endommager les infrastructures civiles et économiques de Gaza et évite de prendre des mesures compromettant les moyens de subsistance collectifs du peuple palestinien à Gaza.

Les participants ont salué la réaction concertée de la communauté internationale face aux besoins humanitaires immédiats de la population palestinienne à Gaza à la suite des hostilités militaires. Ils ont instamment prié les donateurs de continuer à fournir des fonds pour satisfaire les besoins prioritaires urgents de la population, y compris par le biais de la procédure d'appel global. Ils ont souligné que l'assistance fournie devait être acheminée dans le respect des

* Document publié également sous la cote A/ES-10/450.

principes humanitaires fondamentaux, à savoir l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance opérationnelle.

Les participants se sont félicités de l'adoption du premier Plan national palestinien de redressement et de reconstruction de Gaza, lequel représente la réponse coordonnée de l'Autorité nationale palestinienne et de ses partenaires internationaux et locaux aux destructions subies par les Palestiniens à Gaza.

Ils ont souligné que ce plan de reconstruction devra refléter de manière concrète les priorités énoncées dans le Plan de réforme et de développement palestinien, qui avait été lancé à l'occasion de la Conférence des donateurs tenue à Paris en 2007, et infléchir les activités de mobilisation des ressources et des efforts de la communauté et des donateurs internationaux qui seront menées eu égard aux besoins annoncés par l'Autorité nationale palestinienne pour la période 2009-2010.

À cette fin, les participants se sont engagés à verser environ 4 milliards 481 millions de dollars au cours des deux prochaines années et à effectuer les premiers versements dans les meilleurs délais afin que les Palestiniens en ressentent les effets le plus vite possible dans leur vie quotidienne.

Les participants ont exprimé leur intention de faire transiter l'assistance financière fournie au titre du Plan par le compte du Trésor unique ainsi que par les mécanismes et fonds existants aux niveaux international et régional, à savoir le programme PEGASE de la Commission européenne, le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le Plan de réforme et de développement palestinien, le Fonds islamique de développement et la procédure d'appel global des Nations Unies. Ils ont salué la volonté de l'Union européenne de mettre à la disposition des donateurs internationaux le mécanisme PEGASE, qui fournit un soutien ciblé visant à couvrir certaines dépenses renouvelables de l'Autorité palestinienne, pour assurer le redressement du secteur privé et encourager les investissements publics.

Les participants ont souligné qu'il importe de coordonner l'effort de reconstruction d'une manière globale afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes ou annoncées, d'éviter les doubles emplois et d'empêcher que l'aide fournie soit utilisée à des fins non conformes aux priorités de l'Autorité nationale palestinienne. Dans ce contexte, ils ont souligné l'importance du rôle joué par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Ils ont affirmé que la prochaine réunion du Comité permettra aux principaux donateurs de mieux coordonner leurs politiques et de les faire correspondre davantage aux besoins des Palestiniens.

Les participants ont exprimé l'espoir que les Israéliens reprennent sans tarder et avec sérieux les pourparlers de paix. Ils les y ont encouragés afin que soit mis un terme à l'occupation du territoire palestinien et que soit mise en œuvre la solution des deux États.

Ils sont convenus de la nécessité de donner suite aux engagements annoncés lors de la Conférence.